

L'OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI DES GE DU SECTEUR DU SPORT EN RÉGION OCCITANIE



2023



SOMMAIRE

P5 *Avant-propos*

LES GE « SPORT » EN RÉGION OCCITANIE EN 2022

P7 **PARTIE 1** *Panorama Général*

I - Nombre de GE « sport » en activité en région Occitanie	P-7
II - L'emploi dans les GE « sport » de la Région Occitanie en 2022	P-9
III - Qualification des emplois en GE « sport » par département	P-11
IV - Pratiques de mises à disposition	P-13
V - Quelle part pour l'emploi des GE « sport » au sein de l'ensemble GE d'Occitanie ?	P-14
VI - Evolution du nombre d'emplois en GE « sport » depuis 2017	P-16
VII - Les métiers privilégiés par les Groupements d'Employeurs « sport »	P-17

P19 **PARTIE 2** *Typologie des Groupements d'Employeurs « sport »*

I - Répartition des emplois par secteur d'activité	P-20
II - Classification des Groupements d'Employeurs « sport » de la Région	P-22
III - Répartition géographique des Groupements d'Employeurs « sport »	P-24
IV - Zone d'action des GE « sports » départementaux et régionaux	P-25
V - Synthèse des typologies des GE « sport » de la Région	P-26
VI - Nombre d'utilisateurs : de grandes disparités selon le type de GE	P-30
VII - Gestion et animation des GE « sport » de la Région	P-30

P33 **ANNEXES**

AVANT PROPOS

Le CRGE Occitanie, en collaboration étroite avec ses partenaires de l'emploi (URSSAF Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, Pôle Emploi, CRESS Occitanie), suit l'évolution et la structuration de l'Emploi en groupements d'employeurs en région.

L'objectif de ce travail est de réaliser à la fois un panorama de l'activité des GE «Sport» de la région et d'étudier l'évolution des fonctionnements RH de l'outil GE sur la Région Occitanie.

Il existe trois grandes catégories de GE :

- Ceux relevant du régime général (URSSAF) dont les adhérents peuvent être des associations (GE non-marchands) ou des entreprises (GE Marchands). Les collectivités peuvent également adhérer à ces GE.
- Ceux relevant du régime agricole (MSA), les GE agricoles.
- Ceux relevant du secteur de l'insertion et de la qualification (GEIQ), gérés par la Fédération Nationale des GEIQ.

D'autre part, les GE de la Région peuvent être classés fiscalement en deux grandes catégories :

*GE sport = GE qui ont choisi la convention collective du sport et dont l'activité de MAD d'emplois dits « sportifs » est majoritaire.

- **Les GE Marchands**: dont les adhérents sont majoritairement des entreprises.
- **Les GE non-marchands** : dont les adhérents sont tous des associations ou des collectivités (souvent également appelés GE « associatifs »).

Ce rapport se concentre sur les GE affiliés à l'URSSAF, et s'intéresse spécifiquement aux GE non-marchands du secteur « sport* ». La création de ce rapport est issue d'un travail collaboratif avec l'URSSAF dont la méthodologie est expliquée en Annexe 1.

RAPPEL : QU'EST-CE QU'UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ?

Un GE est une association loi 1901 dont l'objet est la mise à disposition de salariés à ses adhérents au prorata de leurs besoins en emploi à temps partiel ou saisonniers.

Le GE est régi par une convention collective, il est créé et structuré par ses adhérents (entreprises, associations, collectivités) qui en sont utilisateurs.

Chaque adhérent bénéficie des compétences d'un(e) salarié(e) qu'il mutualise avec d'autres grâce au GE, de manière à créer des emplois temps plein par ce cumul des besoins à temps partiels ou saisonniers.

Les données de ce rapport proviennent ainsi de 2 sources d'information :

- Les données collectées par les URSSAF Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées à partir du code APE 7830Z : Mise à disposition de ressources humaines,
- Les données collectées au quotidien par le CRGE Occitanie et à partir du recensement annuel (tout code APE confondu).

Note spécifique département du Lot:

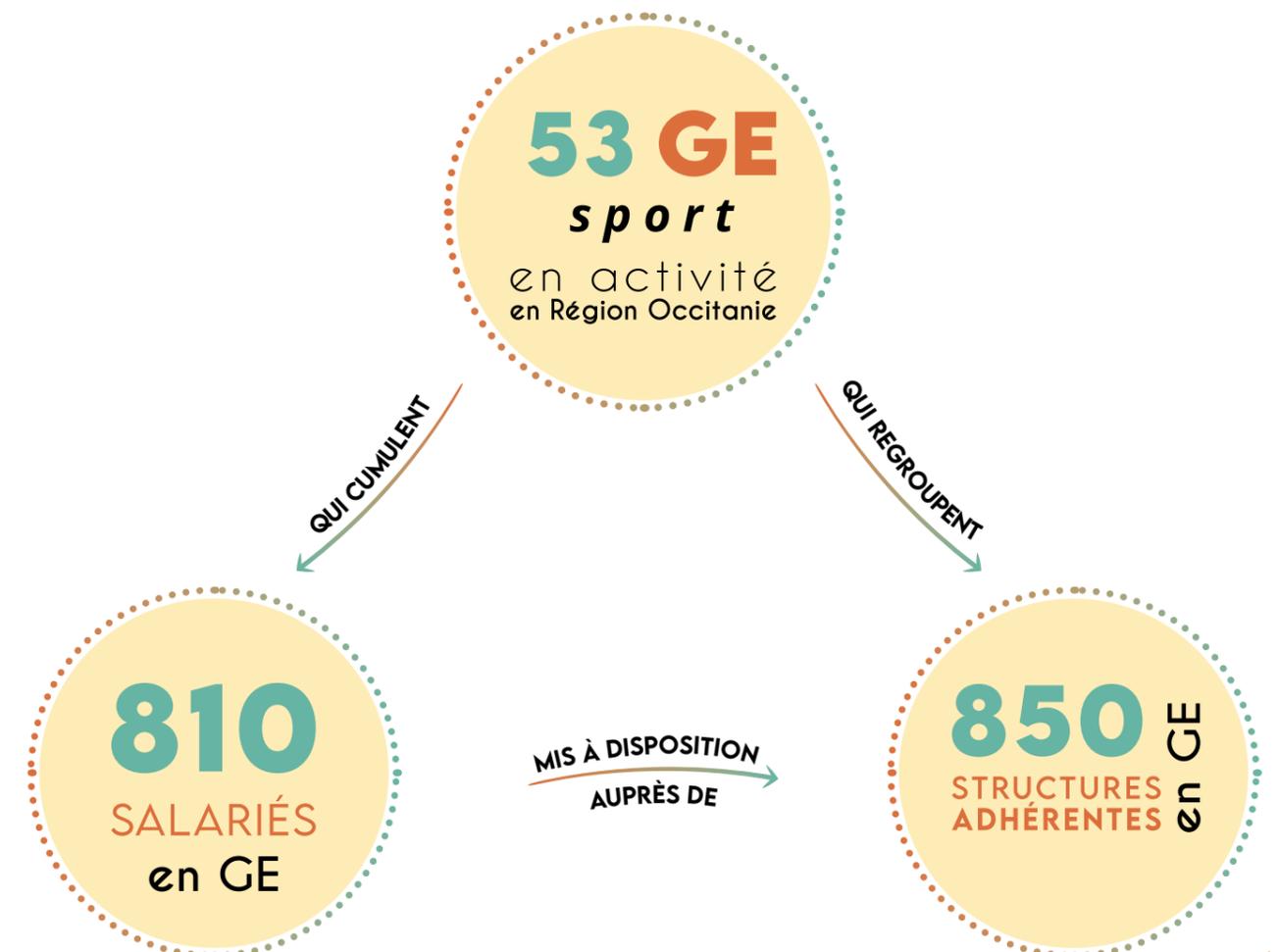
Il existe dans le Lot 5 GE mais nous n'avons pu obtenir les données emploi que d'un seul d'entre eux. Les données et graphiques présentés dans ce rapport ne reflètent donc pas la réalité de l'importance de ce département dans l'emploi des GE « sport » de la Région.

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS «SPORT» EN RÉGION OCCITANIE EN 2022

PARTIE 1 : PANORAMA GÉNÉRAL

I - NOMBRE DE GE « SPORT » EN ACTIVITÉ EN RÉGION OCCITANIE

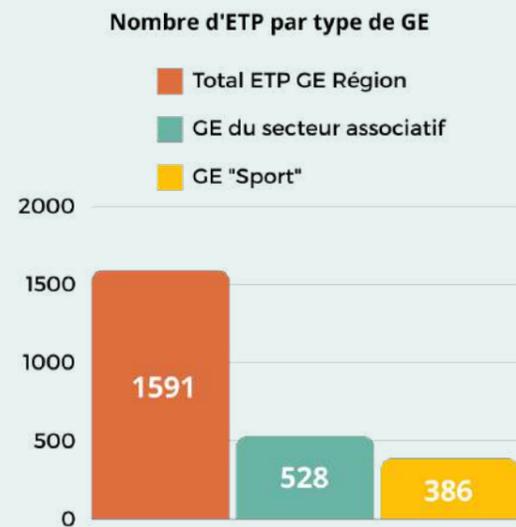
On dénombre en région Occitanie en 2022 :



Les GE « sport » regroupent **plus de 40 % des GE de la Région** et presque 82 % des emplois des GE non-marchands.

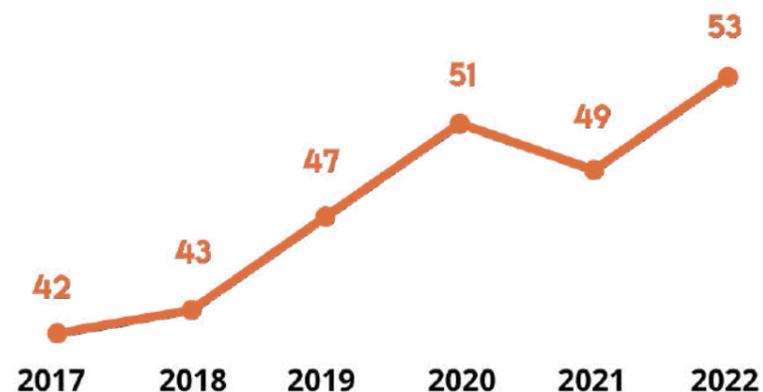


Les GE « sports » emploient **24 % des emplois (ETP) des GE de la Région** et **73 % de ceux des GE non-marchands**.



Les GE « sport » se sont **fortement développés entre 2018 et 2020** où leur nombre a augmenté de 21 %.

Evolution du nombre de GE "sport" depuis 2017

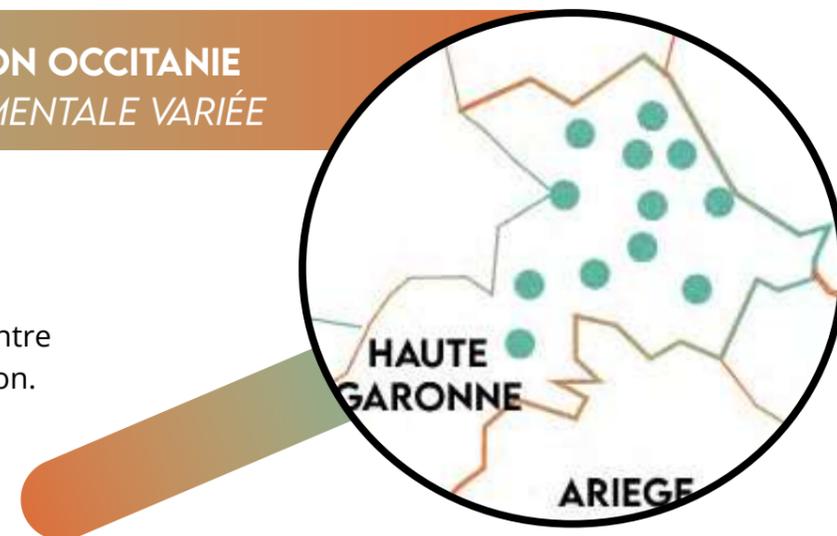


En 2021, on observe la **création de deux nouveaux GE** (*sport boules et judo*), et 4 micro-GE ont arrêté leur activité en 2020.

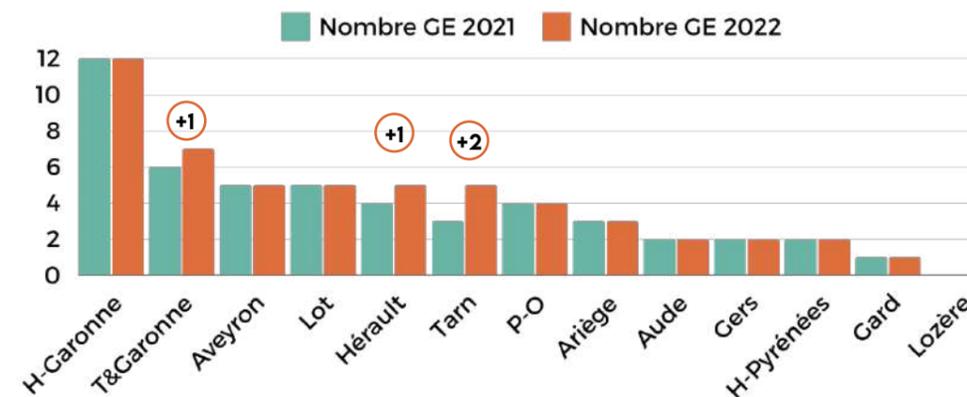
Le chapitre VIII « Les GE « sport » de la Région : Quelle longévité ? » de ce rapport est consacré à ce sujet.

LES GE « SPORT » EN RÉGION OCCITANIE UNE RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE VARIÉE

En 2022, la **Haute-Garonne** est le département comptant le plus de GE « sport ». Ce département concentre en effet ¼ des GE sportifs de la Région.



Evolution 2021-2022 du nombre de GE "sport" par département



L'action de l'ex CRGE associatif centrée sur le développement de GE non-marchands et notamment de GE « sport » sur ce territoire depuis plusieurs années explique le nombre important de GE sur ce département.

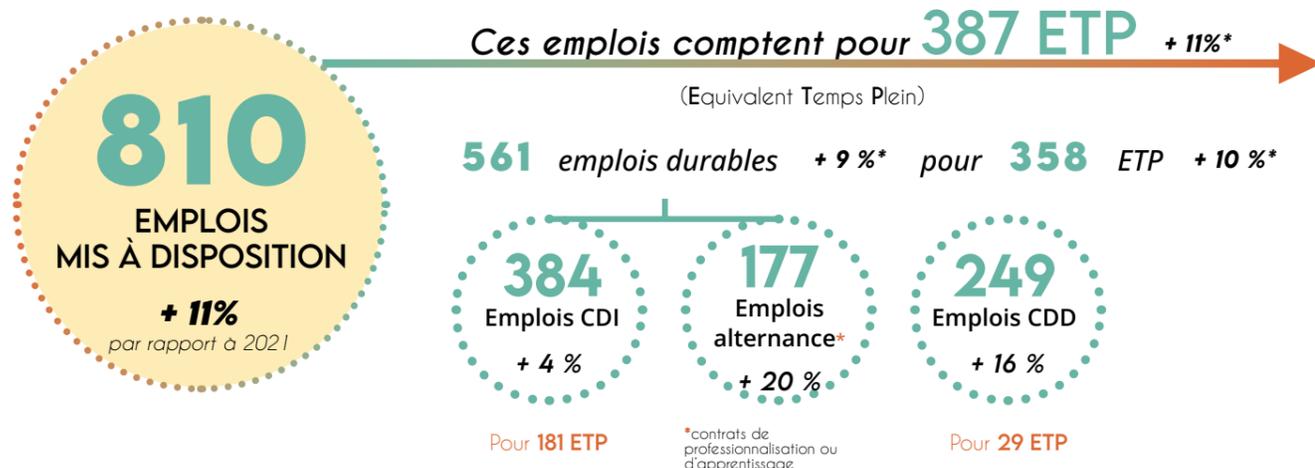
A l'opposé, **seul le département de la Lozère n'en compte aucun.**

II - L'EMPLOI DANS LES GE « SPORT » DE LA RÉGION OCCITANIE EN 2022.

Le Groupement d'Employeurs est un dispositif qui favorise la création d'emploi autour de la mutualisation. Cet outil d'appui à l'emploi a ses propres caractéristiques qui peuvent différer de celles des méthodes d'emplois « classiques » (emploi en direct). Dans les paragraphes suivants, nous chercherons à évaluer quantitativement et qualitativement les différentes composantes liées à l'emploi dans les GE « sport » de la Région.

N.B. La notion de création d'emplois durables et de qualité d'emploi est au cœur des actions menées par le CRGE Occitanie depuis sa création. Selon sa charte qualité de l'emploi, construite avec les partenaires sociaux et l'ARACT et intégrant des indicateurs définis par la DREETS, le CRGE Occitanie définit une catégorie d'emplois durables correspondant aux emplois en CDI et aux contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation).

EN 2022 L'EMPLOI EN GE «SPORT» EN RÉGION OCCITANIE, C'EST :



L'EMPLOI DANS LES GE « SPORT » EN SYNTHÈSE :

Au sein des GE « sports » :

- **Les emplois durables** représentent 70 % du nombre total d'emplois et 92 % du nombre total d'ETP ! Les emplois en CDI sont en moyenne à mi-temps.
- **Les emplois en CDD**, à contrario, ne représentent que 30 % du total des emplois et seulement 8 % des ETP, avec une moyenne de 4 heures par semaine par poste.

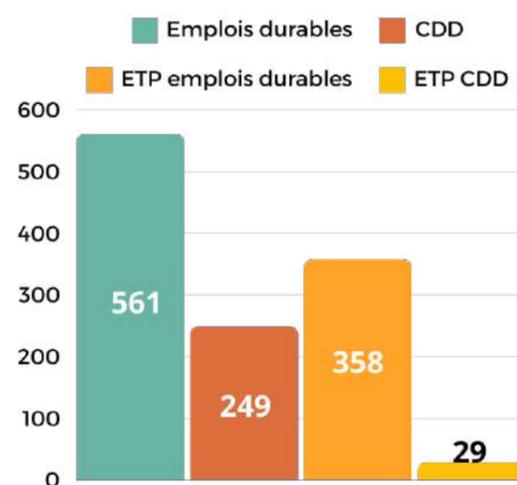
Par rapport à l'année précédente, en 2021 :

- Le nombre d'emplois et d'ETP est en augmentation pour toutes les catégories de contrats. En termes de nombres d'emplois et d'ETP :
- Les emplois en CDI progressent de + 16 salariés et + 4 ETP
- Les emplois en CDD progressent de + 34 salariés et + 9 ETP.

Les emplois en alternance continuent leur progression avec une augmentation de 20 % (+29 salariés) par rapport à 2021 (+ 38 % l'année précédente).

Après une sortie de la crise sanitaire en 2021 ayant boosté le nombre d'emplois en CDI l'année dernière (+ 20 %). On observe un retour à « la normale » de la progression des emplois dans les GE « sports »

Nombre d'emplois et d'ETP dans les GE "Sport" par type de contrats

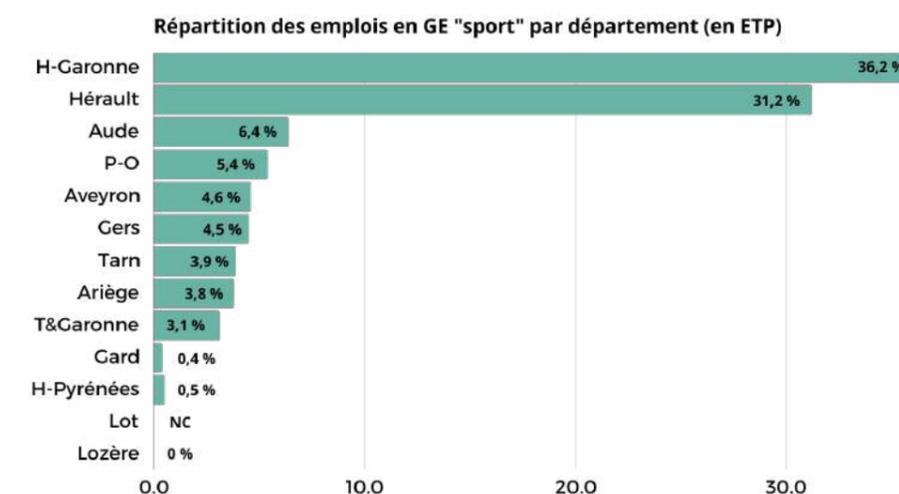


III - QUALIFICATION DES EMPLOIS EN GE «SPORT» PAR DÉPARTEMENT: UNE RÉPARTITION DES EMPLOIS CONCENTRÉE SUR DEUX DÉPARTEMENTS.

Les emplois des GE « sport » de la Région sont concentrés sur 2 départements : la Haute-Garonne et l'Hérault. Ces départements comptent plus de 2 tiers des emplois (en ETP) en GE « sport » de la Région (et 3 emplois sur 5).

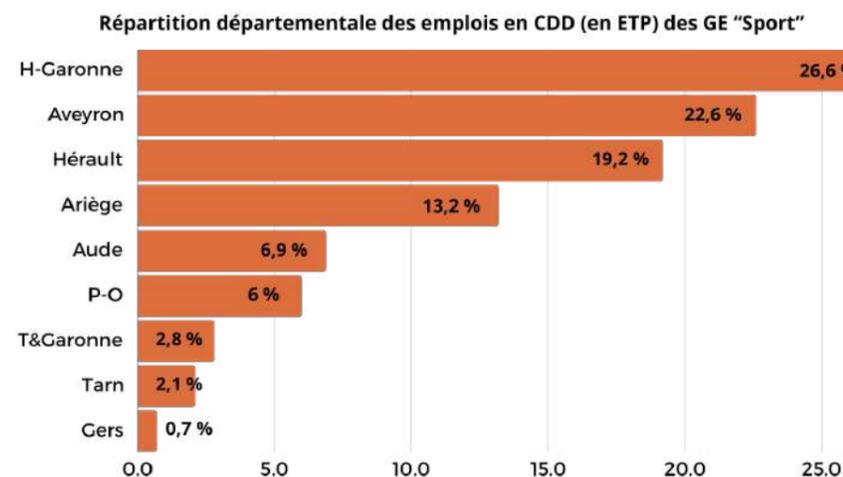
Ces chiffres peuvent être expliqués :

- d'une part par la présence sur ces territoires des sièges des ligues Régionales de différents sports (judo, handball, escalade) ayant impulsé la création de GE mono-sport à vocation régionale et domiciliés sur ces départements,
- et d'autre part par la présence de 2 GE animation et sports ayant développé une activité importante depuis de nombreuses années.



On retrouve ces mêmes ratios au niveau des emplois durables (en ETP) qui sont majoritairement employés par les GE des 2 départements : Haute-Garonne et Hérault (69% des emplois durables).

Les emplois en CDD, sont présents au sein des GE de 9 départements qui font appel à ce type de contrat.



Ces emplois sont quasi-exclusivement embauchés par les GE animation et sports présents sur ces départements (sauf 9 emplois – 5 ETP sur les 249 CDD) avec une moyenne de 4 heures / semaine / poste.

Ce sont soit des contrats de très courte durée, soit des contrats pour un nombre d'heures très faible.

FOCUS SUR LES CONTRATS EN ALTERNANCE : LA DYNAMIQUE SE CONFIRME POUR L'EMPLOI EN GE « SPORT »

N.B. Les contrats en alternance (*contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage*), sont des dispositifs de formation initiale ou continue, en CDD et parfois en CDI qui alternent entre formation théorique et pratique en entreprise. Les formations proposées préparent à l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre qualifiant à finalité professionnelle inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Présents depuis plusieurs années au sein des Groupements d'Employeurs, les contrats en alternance ont vu leur nombre augmenter régulièrement ces dernières années, aidés par des politiques publiques attractives et incitatives.

Rien que par rapport à l'année dernière, le nombre de contrat en alternance en GE « sport » a augmenté de 20 % (suivant une augmentation de 38 % entre 2020 et 2021). Depuis 2018, en 5 ans, le nombre de contrats en alternance a été multiplié par 8 !

On retrouve ce type de contrat principalement sur les départements de l'Hérault et la Haute-Garonne qui concentrent plus de 85 % d'entre eux.

Les contrats en alternance des GE « sport » sont des **contrats d'apprentissage** (pour 98 % d'entre eux).

Ce type de contrat s'est fortement développé depuis plusieurs années au sein des GE sportifs de la Région et sont employés par les **GE Animation et sport** (pour 54 % d'entre eux) et par les **GE sportif de ligue d'envergure régionale ou départementale** (44% des contrats d'apprentissage).

Ils sont embauchés principalement sur des parcours de formation **BPJEPS APT** (Activité Physique pour Tous) ou **BPJEPS/DEJEPS** de la discipline du GE (mono-sport), mais également sur des formations en communication ou administrative.

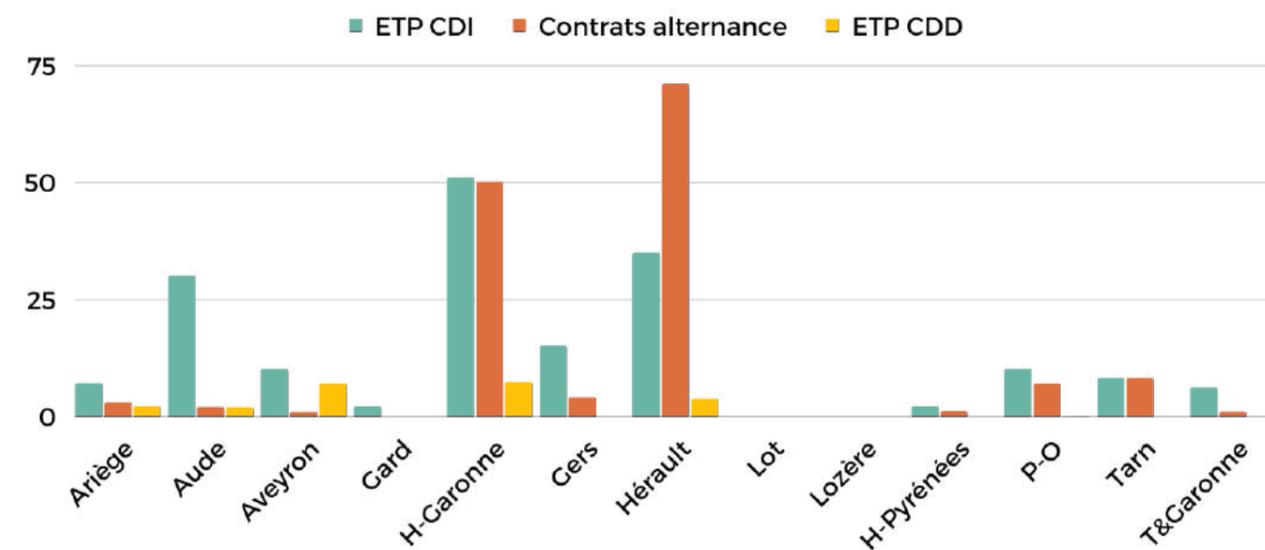
Ces mêmes contrats d'apprentissages des GE « sports » représentent **93 % des contrats d'apprentissage des GE non-marchands** et **78 % de ceux de l'ensemble des GE de la Région**.

Face à cette forte augmentation, le sujet de l'alternance et son appropriation par les GE « sport » de la Région sera à étudier plus précisément dans les années à venir, en collaboration avec les acteurs de la formation (CFA notamment).



SCHÉMA SYNTHÉTIQUE RÉGIONAL

Nombre d'emplois (ETP) en GE "sport" par type de contrats par département



IV – PRATIQUES DE MISE À DISPOSITION : LA MULTI-MAD DÉVELOPPÉE DANS LES GE « SPORT »

N.B. De par son objet, les salariés employés par les GE sont partagés entre plusieurs entreprises, associations et collectivités chaque semaine ou au cours de l'année en fonction de leurs besoins.

Lorsqu'un salarié de GE est **mis à disposition au sein de plusieurs entreprises adhérentes au cours de l'année**, on appelle cela de la **multi-mise à disposition (multi-MAD)**.

A l'inverse, si un salarié de GE n'est **mis à disposition que d'une seule entreprise adhérente au cours de l'année**, on appelle cela de la **mono-mise à disposition (mono-MAD)**.

Vous pouvez retrouver plus d'informations concernant la multi-MAD et la mono-MAD dans le livret de la cellule RSE du CRGE Occitanie dédié à ce sujet.

En moyenne au sein d'un GE « sport », **79 % des salariés sont mis à disposition auprès de plusieurs structures (multi-MAD)**. La moyenne de la pratique de la multi-MAD sur l'ensemble des GE de la Région est de 68 %. Les partages de salariés est ainsi plus courant au sein des GE « sport ».

Cependant ces chiffres sont fortement influencés par les **différentes typologies de GE « sport »** (décrites à partir de la page 19). Ainsi, les **GE mono-sport** dont

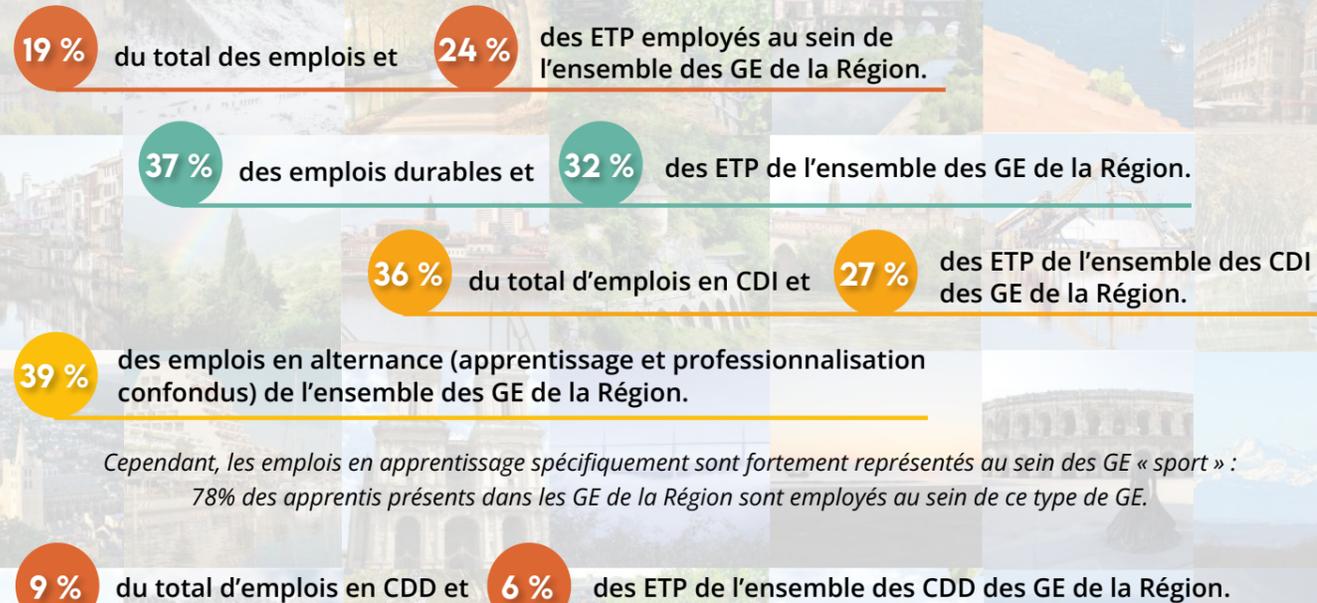
l'activité est centrée sur un seul sport et les GE animation et sport de moins de 15 emplois ont des salariés majoritairement en **multi-mise à disposition** (pour 86% d'entre eux) alors que **chez les GE animation et sport, moins d'un salarié sur 2 est partagé** (en moyenne 41 % en multi-MAD).

La pratique de la **multi mise à disposition est en augmentation** par rapport à l'année précédente (74 % en 2021).

V - QUELLE PART POUR L'EMPLOI DES GE « SPORT » AU SEIN DE L'ENSEMBLE GE D'OCCITANIE ?

PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES GE DE LA RÉGION

Les GE «Sport» représentent :

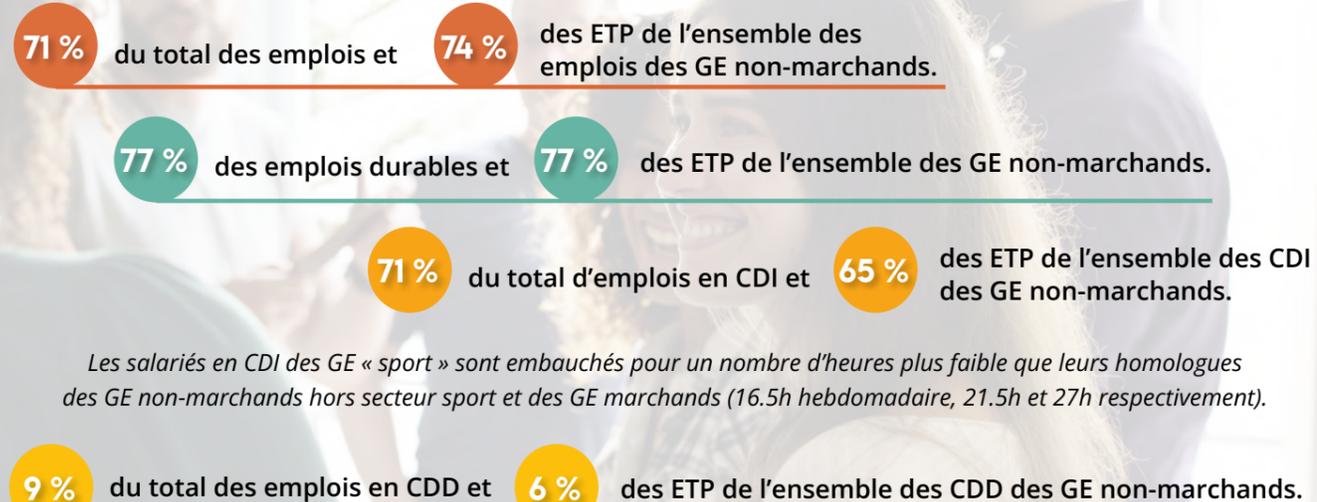


Cependant, les emplois en apprentissage spécifiquement sont fortement représentés au sein des GE « sport » : 78% des apprentis présents dans les GE de la Région sont employés au sein de ce type de GE.

Les emplois en CDD des GE « sport » restent marginaux au sein de l'ensemble des GE de la Région.

PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES GE NON-MARCHANDS

Les GE «Sport» représentent :



Les salariés en CDI des GE « sport » sont embauchés pour un nombre d'heures plus faible que leurs homologues des GE non-marchands hors secteur sport et des GE marchands (16.5h hebdomadaire, 21.5h et 27h respectivement).

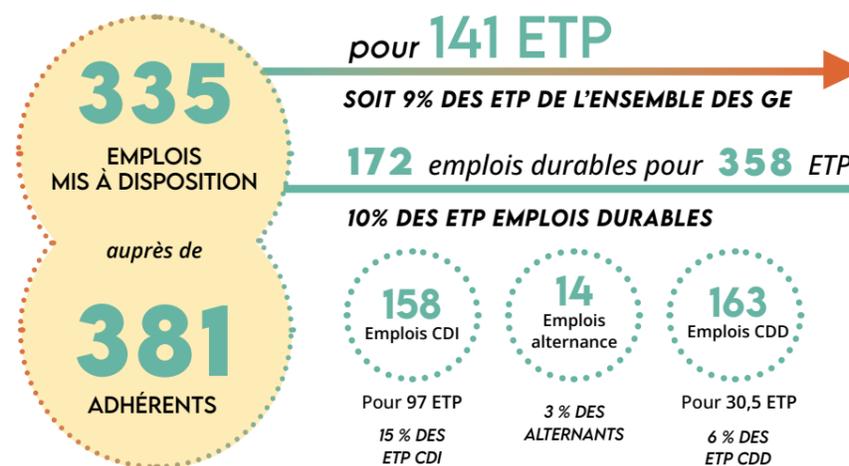
Au regard de ces éléments comparatifs, les GE « sport », qui emploient majoritairement des emplois durables montrent ainsi leur capacité à créer de l'emploi pérenne sur l'ensemble de la Région. Les GE « sport » doivent néanmoins encore évoluer afin qu'ils puissent proposer à leurs salariés qui le souhaite des emplois avec un nombre d'heures plus important.

F Q C U S

LES GE NON-MARCHANDS HORS SECTEUR SPORT

En dehors des Groupements d'employeurs dont l'activité principale est le sport, il existe d'autres groupements d'employeurs dont les adhérents sont des collectivités et/ou des associations dont le ou les secteurs majoritaires ne sont pas le sport.

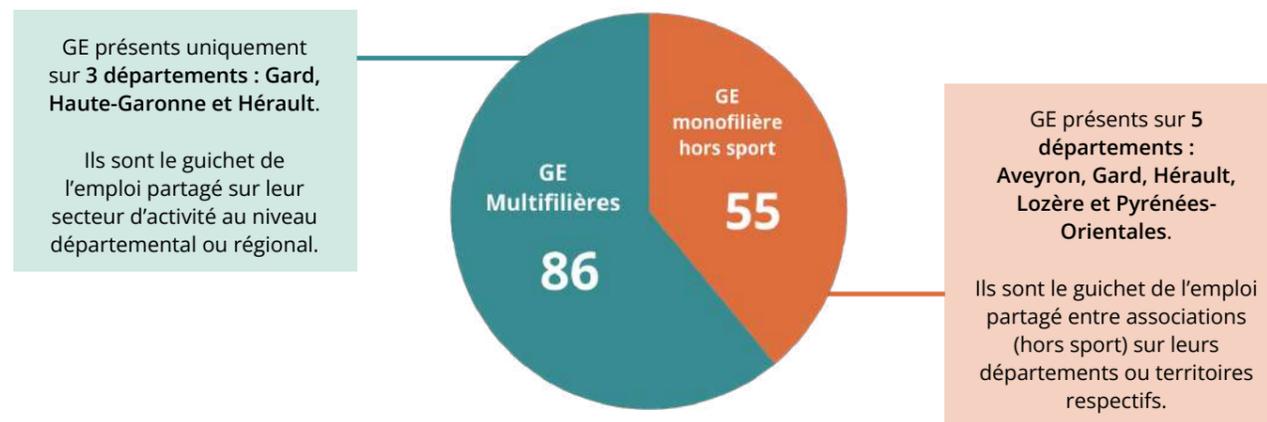
En 2022, on dénombre **12 Groupements d'Employeurs non-marchands hors sport** qui emploient :



Au sein des ces GE non-marchands hors sport, on trouve :

- des GE multifilières regroupant des collectivités et des associations de tous secteurs d'activité,
- des GE monofilière regroupant des adhérents d'un seul secteur d'activité (ex : le secteur de la culture).

Répartition des emplois (ETP) par type de GE non-marchands hors sport



GE MONOFILIÈRE HORS SPORT

Ce sont majoritairement des GE de synthèse d'envergure départementale ou régionale. Ils représentent chacun un secteur d'activité défini : La culture, l'animation périscolaire, le médico-social, l'IAE, l'environnement, et le commerce solidaire.

En dehors d'un GE (culture) de 45 emplois et 25 ETP, ce sont des GE de taille modeste : En moyenne 7 emplois pour 5 ETP Majoritairement en CDI et en multi-MAD (90 % et 86 % respectivement).

La coordination de ces GE dépend de leur taille :

- Au dessus de 10 salariés MAD, les GE emploient 1 ou plusieurs salariés permanents.
- En dessous de 10 salariés, soit les GE font appel à un partenaire, soit ce sont les adhérents qui s'occupent de la gestion, souvent accompagnés par un salarié sur une partie de son temps de travail.

GE NON-MARCHANDS MULTIFILIÈRES

3 des 5 GE ont réussi à développer leur activité, ce sont tous des GE de synthèse. Les 2 autres GE ont une activité réduite. Leur activité s'entend sur un territoire d'action défini (1 ou plusieurs communautés de communes) ou l'ensemble d'un département.

Ils ont entre 10 et plus de 200 emplois ! Entre 69 % et 100 % des emplois (en ETP) sont en CDI. En dehors d'un GE dont une partie de l'activité est sur de la mono-MAD, les emplois des autres GE sont majoritairement en multi-MAD (78 %).

Les 3 GE ayant développés leur activité ont tous un ou plusieurs salariés permanents pour leur gestion et coordination. Les 2 autres GE sont gérés par leurs adhérents.

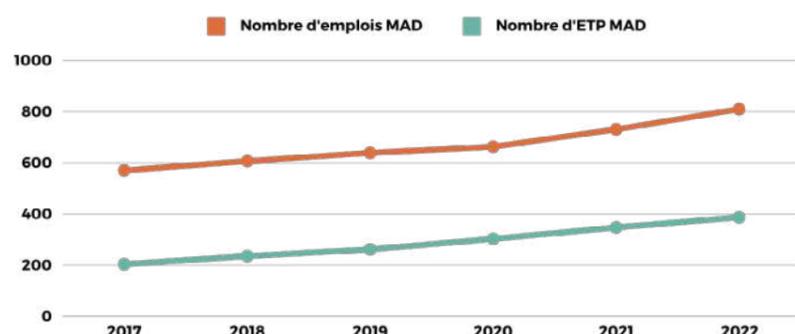
VI - EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS EN GE « SPORT » DEPUIS 2017

Depuis 2017, le nombre d'emplois en Groupements d'Employeurs « sport » n'a cessé d'augmenter.

L'évolution de nombre d'emplois ainsi que du nombre d'ETP depuis 6 ans est régulière et suit l'évolution du nombre de GE « sport » dans la Région.

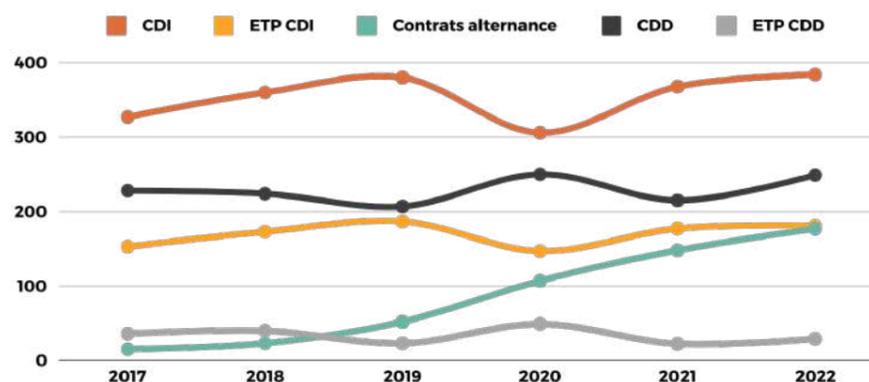
Il est à noter que malgré la baisse du nombre de GE en 2021, le nombre d'emplois autant que le nombre d'ETP des GE « sport » a continué d'évoluer régulièrement chaque année (en moyenne + 7,3 % pour le nombre d'emplois et + 14 % pour les ETP). **Depuis 6 ans le nombre d'emplois a augmenté de 42 % et le nombre d'ETP a presque doublé.** Cela peut s'expliquer par la mise en œuvre d'une stratégie concertée entre le CRGE Occitanie et les acteurs du sport visant à développer ou consolider des modèles de GE plus structurés concentrant plus d'emplois.

Evolution du nombre d'emplois et d'ETP en GE "sport" depuis 2017 en Région Occitanie



EVOLUTION PAR TYPE D'EMPLOIS (CDI – CDD – ALTERNANCE) : DES VARIATIONS PLUS IMPORTANTES DEPUIS 5 ANS.

Évolution des CDI, des CDD et des contrats en alternance en GE "sport" depuis 2017 en Région Occitanie



Concernant les salariés en CDI, leur nombre a augmenté régulièrement jusqu'en 2020 où une baisse importante peut être observée (-20 %). Cette baisse est la conséquence de la crise sanitaire qui a vu les associations sportives fortement impactées dans le maintien de leurs activités. Parallèlement, on observe une augmentation du nombre de CDD cette même année.

En 2021 puis en 2022, le nombre de CDI semble revenir à son niveau de 2019 montrant ainsi une sortie de crise pour les associations sportives et les GE « sport ». Les emplois en CDD et les ETP correspondants restent relativement stables depuis 6 ans, et oscillent entre 210 et 250 emplois et entre 20 et 40 ETP.

Les emplois en alternance sont la seule catégorie étant en constante augmentation depuis 6 ans. Cette croissance a pu être soutenue par des politiques incitatives et attractives, ainsi qu'une multiplication de l'offre de formation en Région.

Ainsi, malgré un impact fort de la crise sanitaire en 2020 pour les associations sportives, les GE « sport » sont apparus comme un outil permettant de sauvegarder l'emploi au sein de ces associations. En 2022, les GE « sport » continuent à être générateur d'emplois durables et pérennes sur leurs territoires.

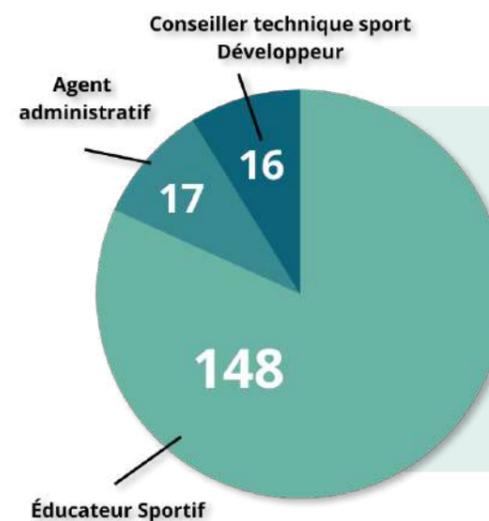
VII - LES MÉTIERS PRIVILÉGIÉS PAR LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS « SPORT »

N.B. La donnée des types de métiers les plus employés par les Groupements d'Employeurs est une donnée qui évolue peu d'année en année. Afin de ne pas surcharger la demande d'information réalisée chaque année auprès des GE de la Région, nous avons choisi de ne pas renouveler la demande de cette information tous les ans. Les données présentées ci-après sont les données de l'année 2021. Elles restent d'actualité en 2022.

En moyenne au sein d'un GE « sport », 79 % des salariés sont mis à disposition auprès de plusieurs clubs.

Par définition, un GE peut être amené à employer des salariés sur toute sorte de métiers et compétences en fonction des besoins de ses adhérents, eux-mêmes issus de secteurs d'activités multiples.

Afin de mieux comprendre les besoins en compétences des adhérents des Groupements d'Employeurs, le CRGE Occitanie a interrogé les GE « sport » de la Région sur les deux métiers principaux (hors contrats en alternance) qu'ils mettent à disposition de leurs adhérents.



Sur les 49 GE « sport » interrogés, 43 ont répondu.

Parmi les métiers existants mis à disposition par les GE « sport », 3 grands profils de métiers se dessinent :

- Le métier d'éducateur sportif / entraîneur sportif ;
- Les métiers administratifs et RH ;
- Le métier de conseiller technique sport ou de développeur sport.



ANIMATEUR SPORTIF / ENTRAINEUR SPORTIF

Le sport étant l'activité principale des adhérents des GE « sport », il n'est pas étonnant de voir les métiers d'éducateurs et entraîneurs sportifs (diplômés ou non) prendre une place importante au sein de ce type de GE.

Ce type de métier est ainsi majoritaire au sein de **93 %** des GE ayant répondu.

Ces métiers regroupent **PLUS DE 148 ETP** soit **PRÈS DES 3/4 DES ETP DES GE « SPORT »** de la Région (hors contrats en alternance) et ils sont ainsi les métiers les plus utilisés par ces GE et leurs adhérents en 2021.

ADMINISTRATIF ET RH

Ces derniers sont employés par près de **12 % DES GE « SPORT »** répondants en tant que second métier mis à disposition de leurs adhérents après celui d'éducateur sportif.

Ces métiers concernent des postes de secrétaire administratif ou gestionnaire de paye par exemple et ils représentent **PLUS DE 17 ETP**.

Ce type de métier reflète bien l'objet de l'outil Groupement d'Employeurs de permettre l'accès pour toutes les associations à des compétences nécessaires et mutualisables entre tous.

CONSEILLER TECHNIQUE SPORT OU DÉVELOPPEUR SPORT

Ce type de poste représente plus de **16 ETP** au sein de ces deux GE.

Ce type de métier est privilégié par deux groupements d'employeurs mono-sport d'envergure régionale afin de permettre à leurs clubs adhérents de bénéficier de ce type de compétences auxquelles ils n'auraient pu accéder seuls.

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS «SPORT» EN RÉGION OCCITANIE EN 2022

PARTIE 2 : TYPOLOGIE DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS SPORT

AU SEIN DES GE « SPORT » DE LA RÉGION OCCITANIE DEUX GRANDS GROUPES SE DISTINGUENT :



Les GE mono-sport
centrés autour d'une seule activité sportive



Les GE animation et sports
regroupant à la fois des adhérents issus de secteurs de l'animation et du sport

53 GE
sport

en activité
en Région Occitanie

38 GE
GE mono-sport

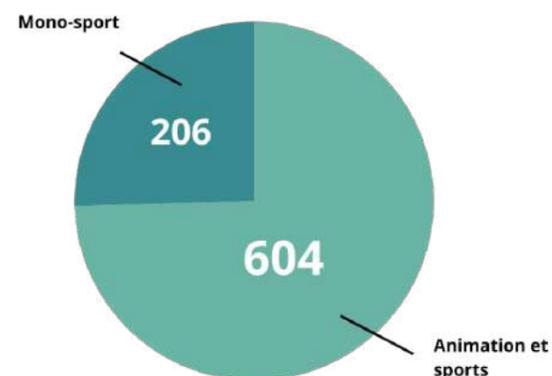
15 GE
GE animation
et sports

Tous ont la même convention collective, celle du sport.

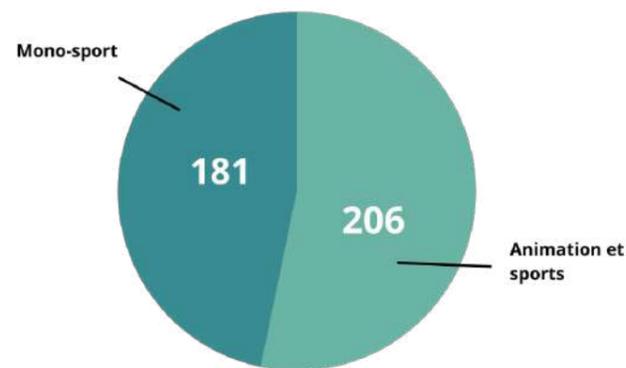
I - RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ : DES FONCTIONNEMENTS SPÉCIFIQUES À CHAQUE SECTEUR D'ACTIVITÉ.

Au niveau de la structuration de leurs emplois, les deux groupes de GE « sport » ont des fonctionnements bien différents :

Répartition des emplois en GE "Sport" par type de GE



Répartition des ETP en GE "Sport" par type de GE



Même s'ils sont moins nombreux, **les GE animation et sports concentrent le plus grand nombre d'emplois en Région Occitanie en 2022** mais ne comptent qu'un peu plus de la moitié des ETP des GE « sport ».

Les emplois mis à disposition par ces mêmes GE animation et sports représentent ainsi en moyenne un nombre d'heure plus faible par salarié :

- 12h par semaine pour les GE animation et sports
- 31h par semaine pour les GE mono-sport

Au niveau des emplois en CDI, on retrouve cette même différenciation avec une majorité des CDI employés par les GE animation et sports (70 % des emplois en CDI). Les GE mono-sport comptent cependant un peu plus d'ETP que les GE animation et sports (52 % des ETP en CDI).

En ce qui concerne les emplois en CDD, ils sont très majoritairement employés par les GE animation et sports (96 % des emplois et 83 % des ETP) pour un faible nombre d'heure hebdomadaire (3.5h / semaine).

La répartition des emplois en alternance est plus spécifique :

Même si la répartition des emplois en alternance est plus homogène entre les deux groupes de GE (54% des emplois en alternance sont embauchés par les GE animation et sports et 46 % par les GE mono-sport), **les emplois en alternance des GE mono-sport sont quasiment tous embauchés par 5 GE mono-sport (sur les 38 que compte la Région) de plus de 10 salariés** dont l'activité s'étend sur l'ensemble de la Région Occitanie ou plusieurs départements.

Aussi, l'emploi de ce type de contrat est plutôt corrélé à la taille du GE plutôt qu'à son secteur d'activité.

EVOLUTION DES EMPLOIS PAR GROUPE DE GE:

LES GE MONO-SPORT MOTEURS DE LA PROGRESSION DES EMPLOIS.

Comme en 2021, les GE mono-sport sont ceux qui ont le plus fortement pesé sur l'évolution du nombre d'emplois et d'ETP dans les GE « sport » en 2022 avec une augmentation de plus de 20 % de leurs emplois et ETP. Cette évolution résulte de l'augmentation des emplois en CDI (+ 14 %) et des contrats en alternance (+ 28 %) employés par ces GE.

Au sein des GE animation et sports, l'emploi global est resté stable par rapport à l'année dernière avec une légère augmentation, autant du nombre d'emplois que d'ETP (+ 7.5 % et + 5.5 % respectivement).

Contrairement à l'année précédente où on observait une diminution du nombre de CDD (- 32 % en 2021), ce type de contrat repart à la hausse (+14% en 2022). Cette progression est également observée pour les contrats en alternance (+ 13 %).

Seuls les emplois en CDI restent stables en 2022 avec une légère baisse du nombre d'heure proposé.

II - CLASSIFICATION DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS « SPORT » DE LA RÉGION

Pour arriver à une typologie représentative des GE de la Région, le CRGE Occitanie a classé les GE de la Région qu'il a recensé selon plusieurs critères, en prenant également en compte les travaux du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) menés en 2018 sur l'outil GE en France :

- Le nombre de salariés et d'adhérents du GE
- Le potentiel de développement du GE
- La nature du projet associatif du GE
- La composition des adhérents

TROIS CATÉGORIES DE GE SONT AINSI REPRÉSENTÉES :

LES GE DE SYNTHÈSE

En tant que guichets uniques de l'emploi, ils ont pour objectif de **transformer l'emploi à temps partiel ou saisonnier en emplois mutualisés à temps plein** et sont ancrés dans une **logique de développement territoriale et souvent multisectorielle**.

Ces GE à fort potentiel de développement ont généralement dès leur première année, un ou plusieurs animateurs pour déployer leur action.

LES GE PREMIERS PAS

Centrés le plus souvent sur **un seul secteur d'activité**, ils sont inscrits dans une **dynamique de développement sur le long terme** et ont un **potentiel de développement initial moins important que les GE de synthèse**. Ils ont pour volonté de pérenniser l'activité de leurs adhérents par la mutualisation d'emploi.

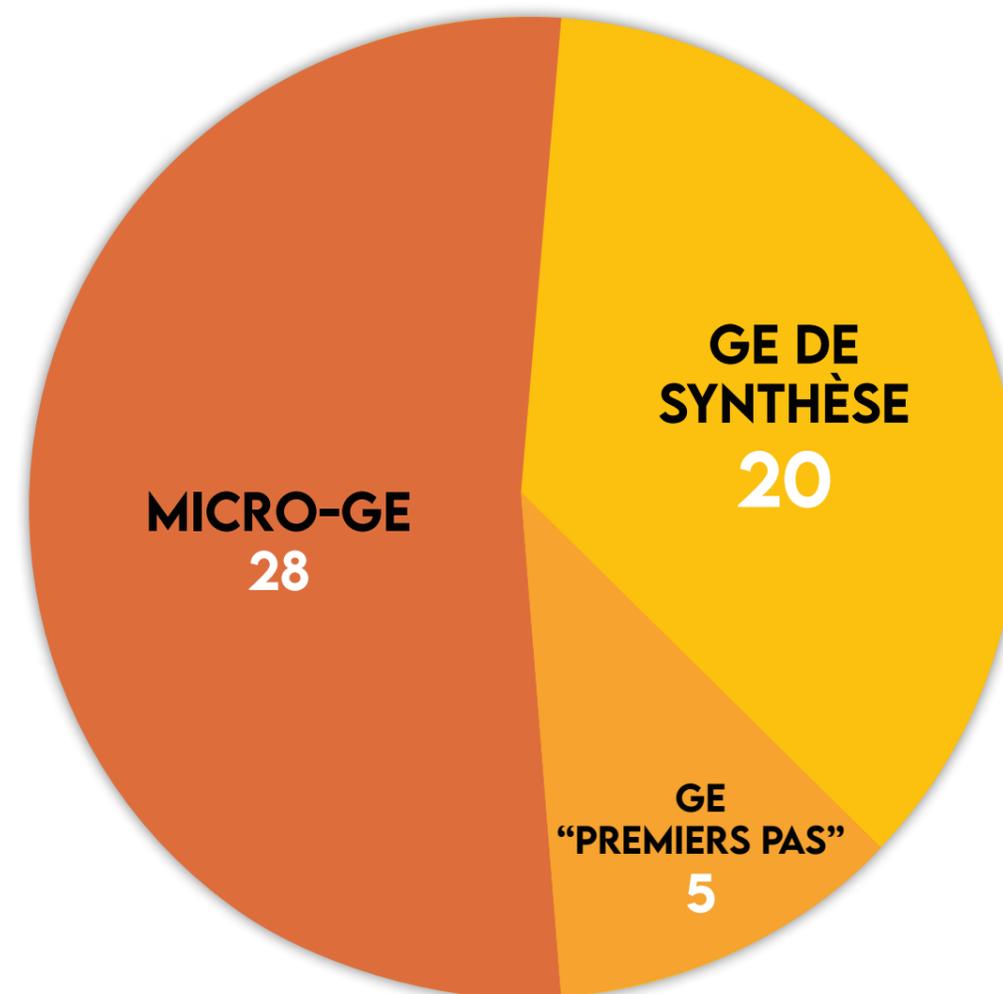
Ces GE sont portés et animés par leurs adhérents bénévoles ou par une contribution volontaire d'un partenaire souvent à l'origine de la création du GE.

LES MICROS-GE

Ces GE, centrés sur un **groupe restreint d'adhérents**, viennent **sécuriser un emploi** (milieu associatif) et ont souvent été **créés autour d'un objectif précis**. Ces GE **n'ont pas vocation à se développer** et le GE est ici un simple outil de gestion RH.

Tous les GE, au cours de leur développement, peuvent changer de catégorie et évoluer vers le GE de synthèse.

CLASSIFICATION DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

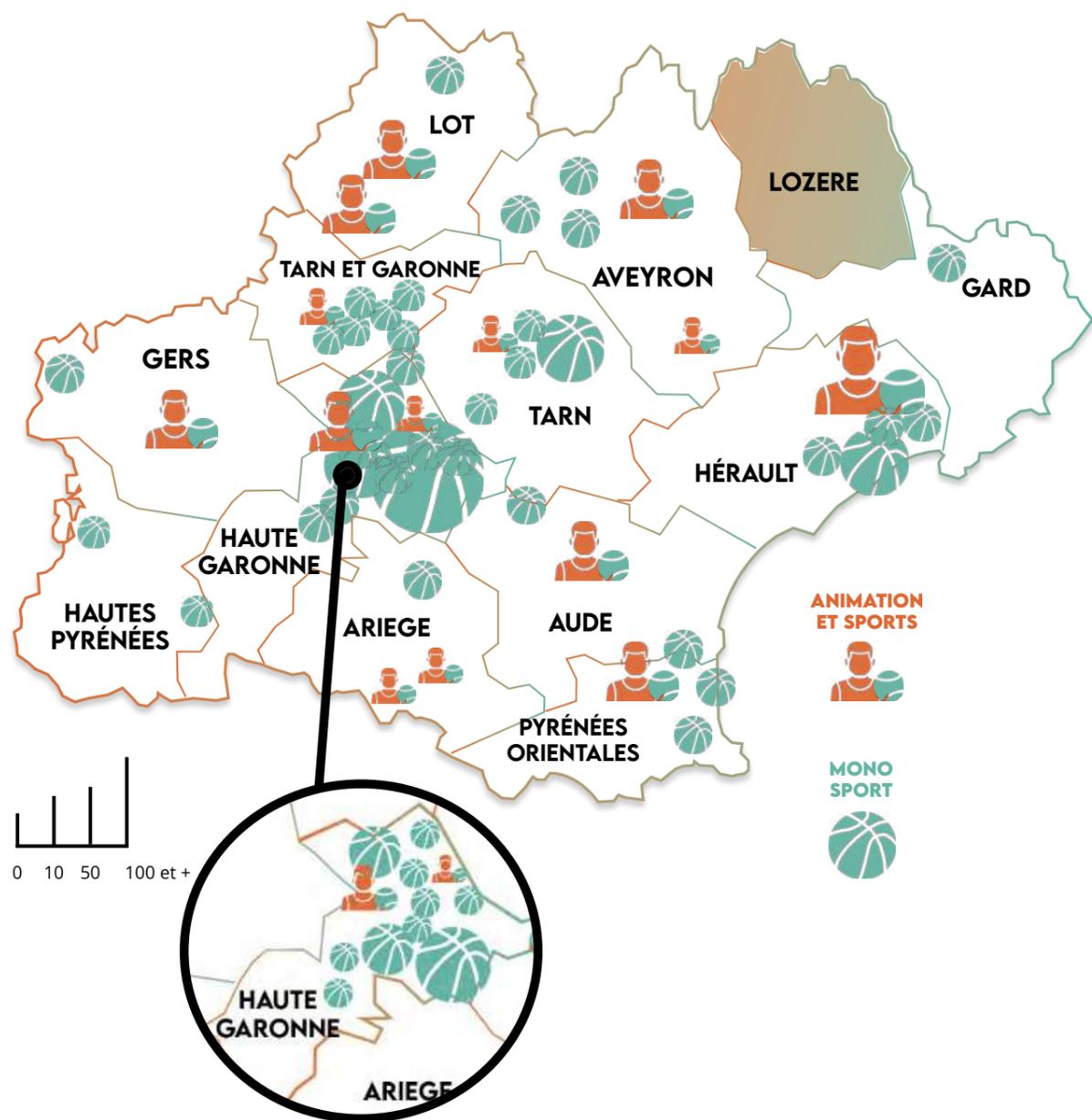


Au sein de la Région Occitanie en 2022, on compte une **majorité de micro-GE au sein des GE sports** (la moitié d'entre eux). Ces GE ont tous moins de 3 salariés et sont des GE mono-sport.

A l'opposé, les GE de synthèse sont tous des GE de plus de 10 salariés, soit des GE animation et sport, soit des GE mono-sport à vocation régionale ou interdépartementale.

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS « SPORT » DE LA RÉGION OCCITANIE

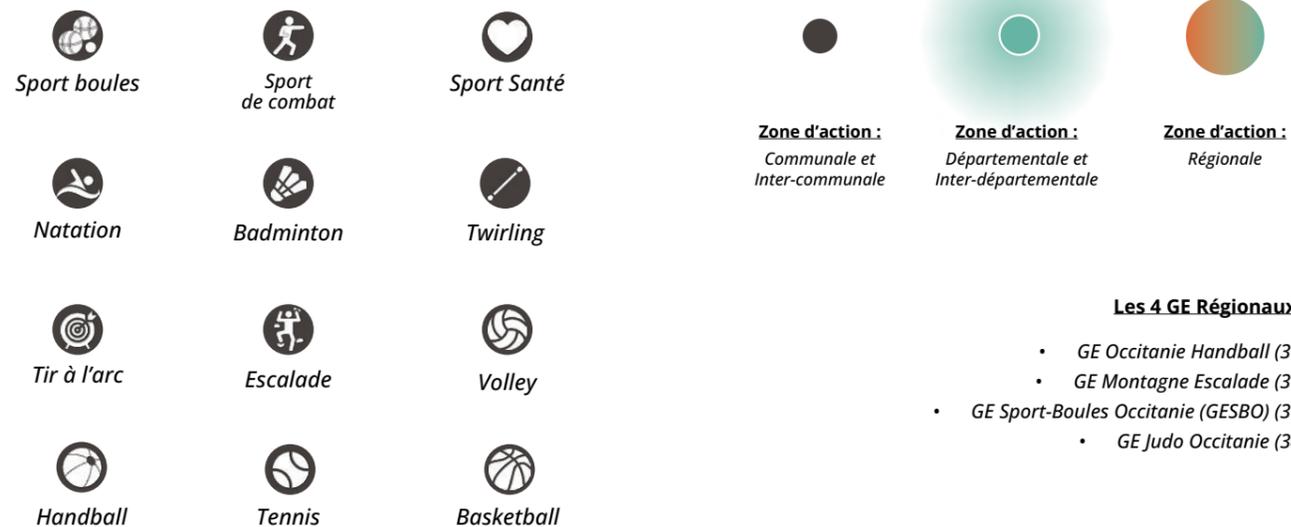
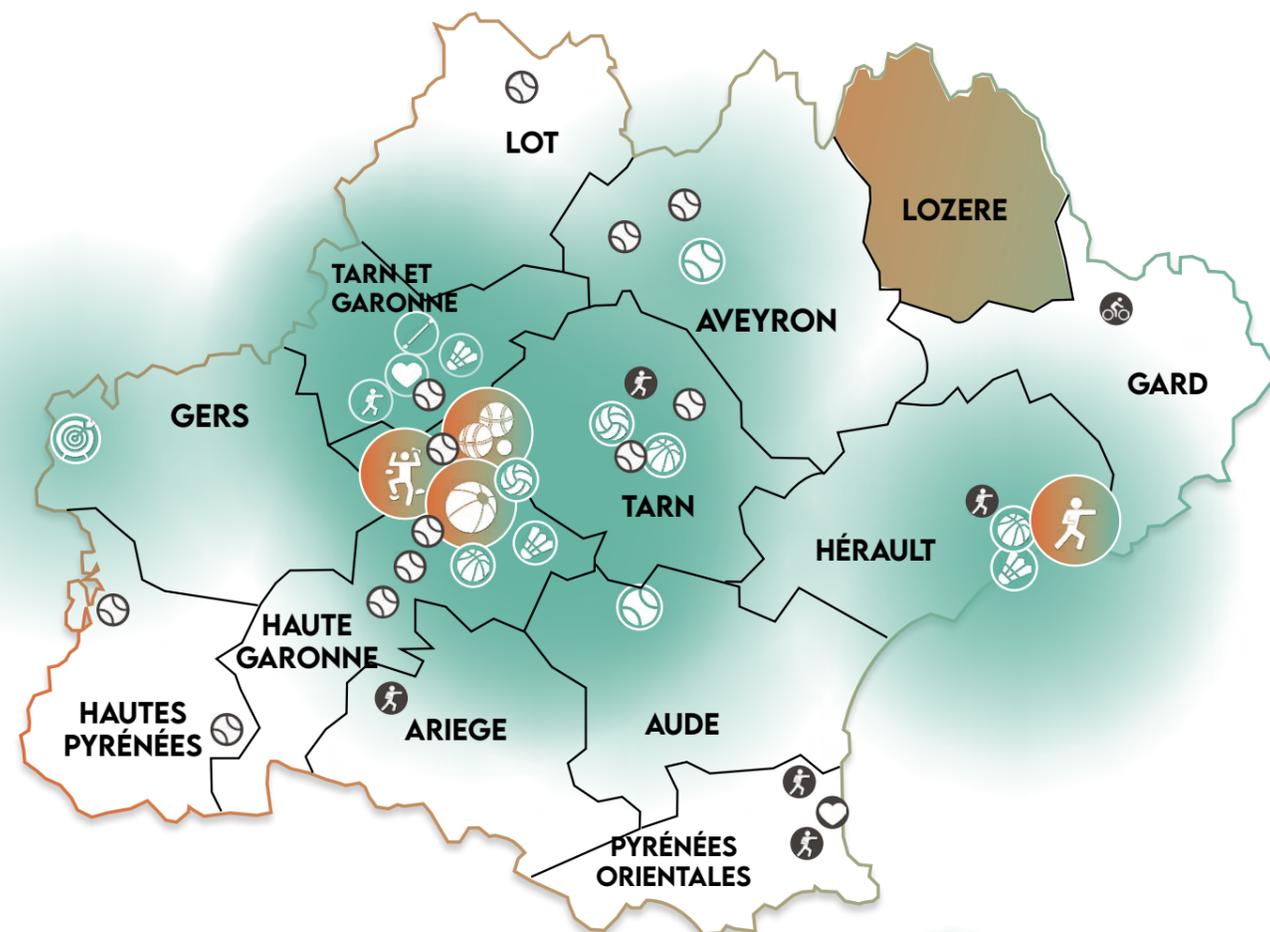
Classés par taille (ETP) et par secteurs d'activité



Fortement représentés au sein de la région, les Groupements d'Employeurs « sport » sont présents sur tous les départements sauf celui de la Lozère. Néanmoins, les départements du Gard, de la Lozère et des Hautes-Pyrénées ne comptent aucun GE animation et sports pouvant répondre à tout type de demande.

Sur ces départements, les clubs sportifs, s'ils n'ont pas de GE correspondant à leur discipline, doivent se retourner vers les GE non-marchands hors sport lorsqu'ils existent.

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS « MONO SPORT » DE LA RÉGION OCCITANIE



Au sein de la Région Occitanie, une part importante des disciplines sportives sont couvertes par un ou plusieurs GE à vocation départementale ou régionale.



V - SYNTHÈSE DES TYPOLOGIES DES GE «SPORT» DE LA RÉGION

DES STRATÉGIES DIFFÉRENTES MAIS COMPLÉMENTAIRES



En prenant en compte l'ensemble des critères composant les GE « sport » de la Région Occitanie, **4 grands types de GE « sport » se dégagent :**

LES GE MULTI-SPORTS
DONT LA MAJORITÉ DES EMPLOIS SONT EN CDI

Ces GE multi-sports apparaissent comme **les référents en emploi partagé de leur territoire**, autant pour les associations sportives que pour les associations d'autres secteurs d'activité d'un même département. Ils cherchent à proposer à leurs adhérents les emplois les plus pérennes possibles.

LES GE PROFESSION SPORT ET ANIMATION
QUI PROPOSENT DIVERS TYPES DE CONTRATS (CDI, CDD, APPRENTISSAGE)

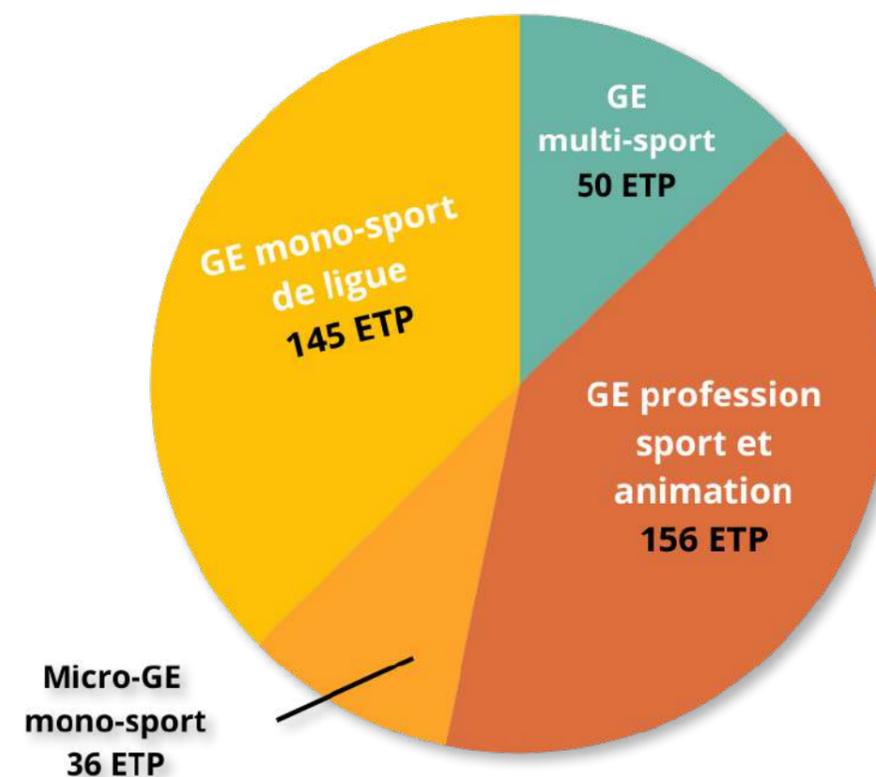
Ces GE répondent à des **besoins spécifiques et diversifiés de leurs adhérents sur des temps de travail réduits et des besoins de complémentarité d'emploi** pour lesquels ils sont capable d'apporter **une réponse rapide**. Ils ont également développé depuis peu un **volet apprentissage**.

LES MICRO-GE MONO-SPORT
LES GE MONO-SPORT DE MOINS DE 5 SALARIÉS

Des GE de petite taille qui regroupent moins de 10 adhérents pour se partager entre 1 et 3 salariés sur leur territoires (communes ou communauté de communes généralement).

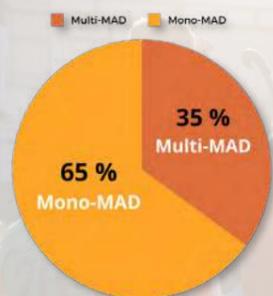
LES GE MONO-SPORT DE LIGUE
LES GE MONO-SPORT DE PLUS DE 5 SALARIÉS

Ce sont des GE qui proposent de mutualiser, **à l'échelle d'un département ou de la Région** des emplois pour leurs adhérents, les clubs affiliés à un sport spécifique. Ces GE investissent fortement dans l'apprentissage.



LES GE PROFESSION SPORT & ANIMATION

TEMPS DE TRAVAIL
HEBDOMADAIRE ET MULTI-MAD



En dehors des apprentis, 65% de leurs salariés sont en mono-mise à disposition. Les apprentis, de par la spécificité de leur contrat sont également en mono-mise à disposition.

Leurs salariés ont un temps de travail hebdomadaire moyen à **10.5h / semaine**.

NOMBRE D'ADHÉRENTS

Ils ont en moyenne : **78 adhérents**

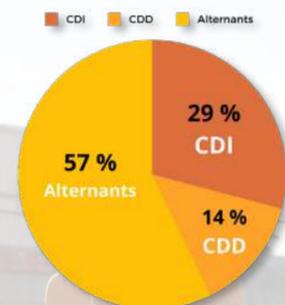
TYPE DE GESTION

Pour leur gestion et animation, les GE animation et sports type PSL emploient :

- soit **un ou plusieurs salariés**,
- soit c'est **une association partenaire** à laquelle ils sont associés qui s'occupe de ces fonctions.

ACTION ET DÉVELOPPEMENT

Ces GE répondent à un **besoin spécifique de leurs adhérents sur des temps de travail réduits** et des besoins en complémentarité d'activité pour lequel ils sont capables d'apporter **une réponse rapide**.



Ils ont en moyenne plus de **100 salariés pour 31 ETP**.



LES EMPLOIS

LES MICRO-GE MONO-SPORT

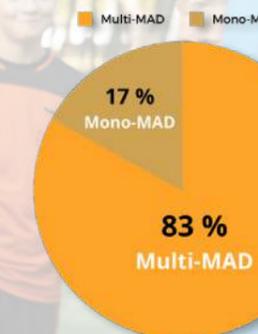
TEMPS DE TRAVAIL
HEBDOMADAIRE ET MULTI-MAD

TYPE DE GESTION

Ils sont principalement **gérés par leurs adhérents** (8 GE sur 10) ou par la ligue/le comité du leur sport.

NOMBRE D'ADHÉRENTS

Ils ont en moyenne : **4 adhérents**



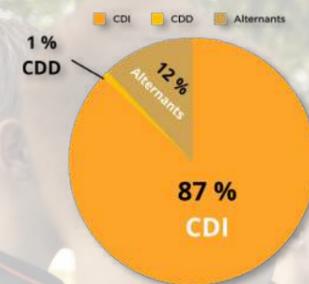
Leurs emplois sont principalement mis à disposition de plusieurs adhérents.

Leurs salariés ont un temps de travail hebdomadaire moyen à **28.5h / semaine**.

ACTION ET DÉVELOPPEMENT

Les micro-GE mono-sport n'ont **aucun souhait de se développer**, mais ont permis de **consolider durablement un emploi au sein de plusieurs clubs** présents sur des communes voisines.

LES EMPLOIS



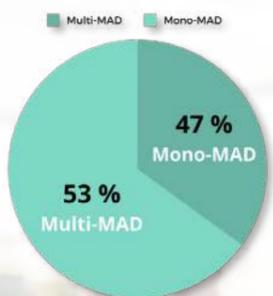
Ils ont en moyenne **2 emplois pour 1.3 ETP**, majoritairement en CDI.



ETP

LES GE MULTI-SPORT

TEMPS DE TRAVAIL
HEBDOMADAIRE ET MULTI-MAD



Un peu plus de la **moitié de leurs emplois sont en multi-mise à disposition**.

Leurs salariés ont un temps de travail hebdomadaire moyen à **25h / semaine**.

NOMBRE D'ADHÉRENTS

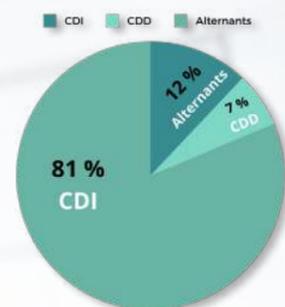
Ils ont en moyenne : **42 adhérents**

TYPE DE GESTION

Pour la gestion et l'animation du GE, tous **emploient entre 1 et 3 salariés**.

ACTION ET DÉVELOPPEMENT

Ces GE apparaissent comme **les référents en emploi partagé de leur territoire**, autant pour les associations sportives que pour les associations d'autres secteurs d'activité.



Ils ont en moyenne **23 emplois pour 16.2 ETP**, majoritairement en CDI.



LES EMPLOIS

LES GE MONO-SPORT DE LIGUE

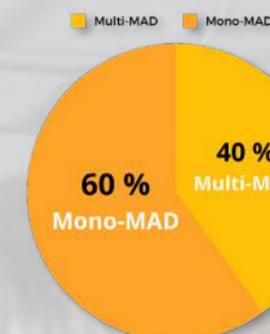
TEMPS DE TRAVAIL
HEBDOMADAIRE ET MULTI-MAD

TYPE DE GESTION

La gestion de ces GE est réalisée par **un ou plusieurs salariés permanents**, avec l'appui du **Comité départemental ou la ligue régionale** à l'impulsion de la création du GE.

NOMBRE D'ADHÉRENTS

Ils ont en moyenne : **19 adhérents**



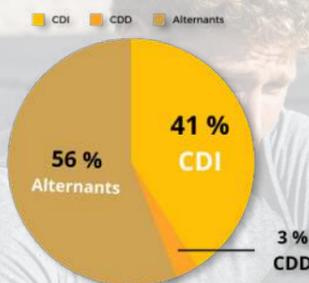
En dehors des apprentis, 60% de leurs salariés sont en mono-mise à disposition. Les apprentis, de part la spécificité de leur contrat sont également en mono-mise à disposition.

Leurs salariés ont un temps de travail hebdomadaire moyen à **31.5h / semaine**.

ACTION ET DÉVELOPPEMENT

Les GE mono-sport de ligues et comités proposent des **ressources humaines partagées à l'ensemble des clubs de leur sport sur leur territoire** et certains ont développé des ressources complémentaires telles que **l'apprentissage**.

LES EMPLOIS



Ils ont en moyenne **26 salariés pour 23 ETP**.



VI - NOMBRE D'UTILISATEURS : DE GRANDES DISPARITÉS SELON LE TYPE DE GE

Les **53 GE « sport » de la Région** recensés par le CRGE Occitanie cumulent **plus de 850 adhérents**, majoritairement des *clubs sportifs*, mais également des associations ou des collectivités.

Un GE « sport » a en moyenne **16 structures adhérentes**. Pour autant, 64 % des GE « sport » ont moins de 10 adhérents et plus de la moitié des GE ont moins de 5 adhérents.

Les GE mono-sport sont ceux qui ont le moins d'adhérent avec en moyenne 6 adhérents.

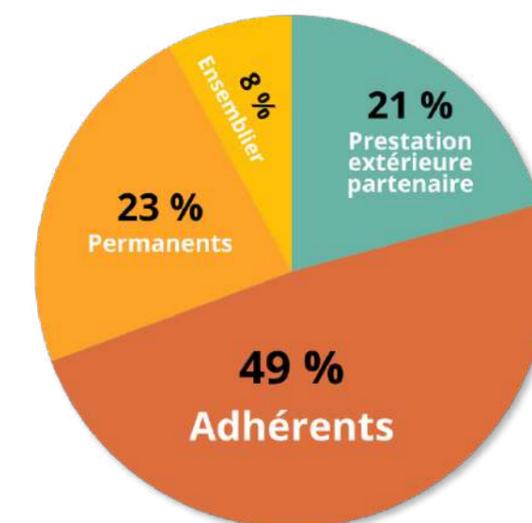
Les **GE qui regroupent le plus d'adhérents sont des GE animation et sports** qui ont en moyenne 43 adhérents. Tous ont plus de 15 adhérents et **deux GE dépasse même les 100 adhérents**.



En groupement d'employeurs, c'est généralement le nombre de salariés mis à disposition qui définit la possibilité d'embauche d'un salarié permanent :

- Les GE qui emploient un permanent (à mi-temps ou plus) **ont tous au minimum 10 salariés MAD**. Les salariés permanents qui ne sont pas à temps plein sur leur poste d'animation du GE **complètent généralement leur temps de travail** en étant mis à disposition d'un ou plusieurs adhérents du GE.
- Les GE dont la gestion **est assurée uniquement par leurs adhérents** ont **tous 3 salariés ou moins**. Cela montre que la gestion d'un nombre plus important de salariés nécessite des compétences spécifiques qui peuvent être apportées soit par une prestation externe ou par l'embauche d'un salarié permanent.

Type de gestion au sein des GE "Sport"



VII - GESTION ET ANIMATION DES GE « SPORT » DE LA RÉGION

N.B. Pour animer et développer leur activité, les GE de la Région ont la possibilité d'employer des salariés dits « permanents » qui ne sont pas mis à disposition de leurs adhérents ou qui ne sont que partiellement mis à disposition. Ces salariés ont généralement en charge une ou plusieurs des fonctions suivantes :

- La gestion RH du GE (paye, recrutement, contrats, mutuelle, MAD),
- la gestion des mises à dispositions,
- le développement commercial du GE,
- et également l'animation de la vie associative du GE et le lien avec les adhérents.

En 2022, sur les **53 GE « sport »**, seuls **13 GE**, soit un quart d'entre eux (majoritairement animation et sport ou mono-sport d'envergure régionale/départementale), **ont un ou plusieurs salariés permanent**.

L'animation et la gestion de ces 13 GE est assurée par **25 salariés permanents pour 13,6 ETP**.

Ces derniers sont majoritairement **employés en CDI** et travaillent en moyenne **19h/semaine**.

La gestion et le développement du GE selon le type de GE « sport » :

Pour les GE mono-sport, la gestion et l'animation est assurée :

- soit par les adhérents (pour les GE mono-sport de petite taille),
- soit par un prestataire, tête de réseau (généralement la ligue ou le comité dudit sport) pouvant être accompagné d'un ou plusieurs salariés permanents (GE de plus de 10 salariés,

Pour les GE animation et sports, la gestion et l'animation est assurée :

- soit par un ou plusieurs salariés permanents (pour la moitié d'entre eux),
- soit l'appui d'un partenaire fondateur du GE ou d'un ensembléier.



ANNEXES

METHODOLOGIE

Le CRGE Occitanie, en collaboration étroite avec ses partenaires de l'emploi (*URSSAF Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, Pôle Emploi, CRESS Occitanie, ARACT Occitanie*), suit l'évolution et la structuration de l'Emploi en groupements d'employeurs en région. L'objectif de ce travail est de réaliser à la fois **un panorama de l'activité des GE de la région** et d'étudier **l'évolution des fonctionnements RH de l'outil GE sur la Région Occitanie**.

Le résultat de cette action est concrétisé par la réalisation d'un **Rapport Statistique annuel et d'une plaquette**.

Pour ce faire, un recensement quantitatif des emplois des GE est réalisé le 1er semestre de chaque année auprès de l'ensemble des GE de la Région. Les chiffres emplois qui sont demandés individuellement sont **intégrés à un ensemble de données au niveau départemental et régional**.

Les données récoltées ne sont **JAMAIS** utilisées individuellement afin de *respecter le secret statistique*. D'autre part, **aucun GE n'est nommé à titre individuel** dans le rapport ou la plaquette.

IL EXISTE TROIS GRANDES CATÉGORIES DE GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS :

- Ceux relevant du **régime général (URSSAF)** dont les adhérents peuvent être des associations (**GE Non-marchands**) ou des entreprises (**GE Marchands**). Les collectivités peuvent également adhérer à ces GE ;
- Ceux relevant du **régime agricole (MSA), les GE agricoles ;**
- Ceux relevant du **secteur de l'insertion et de la qualification (GEIQ)**, gérés par la Fédération Nationale des GEIQ.

Ce rapport se concentre sur les GE affiliés à l'URSSAF hors GEIQ.
(les GE agricoles et les GEIQ ayant leurs propres organisations.)

METHODOLOGIE

LES DONNÉES DE CE RAPPORT PROVIENNENT AINSI DE 2 SOURCES D'INFORMATIONS :

- **Les données collectées par les URSSAF Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées** à partir du code APE 7830Z : Mise à disposition de ressources humaines ;
- **Les données collectées au quotidien par le CRGE Occitanie** et à partir du recensement annuel (tout code APE confondu).

Ces deux lots de données sont assemblés et retravaillés, nous permettant d'estimer le nombre de Groupements d'Employeurs de la Région.

Ainsi, les éléments présentés auprès de ce rapport *ne représentent PAS la totalité* des Groupements d'Employeurs et d'emplois en GE de la région Occitanie :

- **Les GE n'ayant pas le code APE 7830Z** (et les emplois qu'ils génèrent) ne sont pas recensés par l'URSSAF et certains ne sont pas connus du CRGE Occitanie ;
- **La donnée « ETP »** (Equivalent Temps Plein) n'est pas connue des URSSAF LR et MP. Cette information n'est recensée que pour les GE connus par le CRGE Occitanie. Une estimation est réalisée pour les données en CDD < 1 mois de l'URSSAF.

Le Rapport Statistique annuel ainsi que la plaquette sont diffusés auprès des adhérents du CRGE Occitanie ainsi qu'auprès des partenaires opérationnels et publics du CRGE.

La diffusion de ces deux éléments contribue à **faire connaître le fonctionnement de l'emploi en GE**. Egalement, elle a pour objectif, non seulement de **faire évoluer la connaissance de l'outil GE et son fonctionnement RH**, mais également de permettre **d'améliorer l'accompagnement des différents acteurs** qui collaborent au quotidien avec les GE de la Région.

GLOSSAIRE

CRGE :

Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs.

DIRECCTE :

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

ARACT :

Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail.

CDD SAISONNIERS

Les CDD dits « saisonniers » regroupent les emplois en CDD embauchés pour la réalisation de travaux saisonniers agricoles ou touristiques et dont le contrat est défini comme un CDD saisonnier. Sont également intégrés à cette catégorie, les emplois recensés par l'URSSAF d'une durée de moins d'un mois.

CDD HORS SAISONNIERS

Les CDD dits « hors saisonniers » sont les emplois en CDD ne correspondant pas aux critères des CDD « saisonniers » soit les emplois en CDD non saisonniers et/ou d'une durée de plus d'un mois.

GE :

Groupement d'Employeurs.

GEIQ :

Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification :

Les GEIQ emploient principalement des salariés en contrats de professionnalisation ou d'apprentissage. Ils ont pour objectif de favoriser l'insertion des personnes éloignées du marché du travail par le développement de leurs qualifications.

GE ANIMATION ET SPORTS :

Un **Groupement d'Employeurs Animation et Sports** est un GE composé d'adhérents majoritairement issus du **secteur sportif** (tout types de sports) mais qui intègre également des adhérents d'autres secteurs d'activité associatifs ou des collectivités.

GE MONO-SPORT :

Un **Groupement d'Employeurs mono-sport** est un GE dont les adhérents sont tous des associations sportives dont l'**activité est centrée sur un même sport ou des collectivités**.

GE ASSOCIATIF MONO-SECTEUR :

Un **Groupement d'Employeurs associatif mono-secteur** est un GE dont les adhérents sont des associations dont l'**activité est centrée sur un même secteur d'activité** (culture, aide à domicile, jeunesse, ...) ou des collectivités.

GE MARCHANDS

Un GE marchand peut être composé d'entreprises, d'associations et/ou de collectivités. Ce type de GE intègre **au moins 1 adhérent assujetti à TVA** et il est lui-même assujetti à la TVA.

GE NON MARCHANDS

Un GE non-marchand est un **GE non assujetti à la TVA** et composé uniquement d'associations ou de collectivités, toutes non assujetties à TVA (non fiscalisées).

ENSEMBLIER

Un ensemblier est un **groupe de GE et/ou GEIQ dont l'activité est connexe**, qui travaillent régulièrement en coopération et qui **partagent plusieurs caractéristiques** qui peuvent être : *Un même secteur d'activité ; Une gestion commune (salariés permanents partagés) ; Des dirigeants communs (CA – Bureau) ; Un projet associatif commun ou interdépendant, ...*

HOLDING

Au sein des Groupements d'Employeurs, une holding peut être définie ainsi : **Une association « mère » qui a pour vocation de regrouper et mutualiser une partie de l'activité des Groupements d'Employeurs qui composent avec elle un ensemblier**. La Holding d'un groupe de GE/GEIQ peut ainsi fournir des services aux GE/GEIQ de son groupe : gestion, animation, développement, appui financier, ...

ETP

Equivalent temps plein : Un équivalent temps plein est une unité de mesure de l'emploi. **1 ETP est égal à un emploi à temps plein sur une année.**

EMPLOIS DURABLES

Les emplois durables sont définis par le CRGE Occitanie comme **une catégorie intégrant les emplois en CDI et les emplois en alternance** (contrats d'apprentissages et contrats de professionnalisation). Cette notion d'emplois durable est intégrée à la charte qualité de l'emploi du CRGE, construite avec les partenaires sociaux et l'ARACT et intégrant des indicateurs définis par la DIRECCTE.

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Un secteur d'activité **regroupe des entreprises qui ont la même activité principale** (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré.

MAD

Mise à disposition : L'outil groupement d'employeurs a pour objet la mise à disposition de salariés partagés entre plusieurs structures. **Les salariés employés par les GE sont ainsi mis à disposition de plusieurs entreprises, associations et collectivités chaque semaine ou au cours de l'année en fonction de leurs besoins.**

MULTI-MAD

Lorsqu'un salarié de GE est mis à disposition au sein de plusieurs entreprises adhérentes au cours de l'année, on appelle cela de la multi-mise à disposition.

MONO-MAD

Lorsqu'un un salarié de GE n'est mis à disposition que d'une seule entreprise adhérente au cours de l'année, on appelle cela de la mono-mise à disposition.

CONTACT :

contact@crge-occitanie.fr
09 67 08 04 53

VEAS Parc 2000,
41 Rue Yves Montand,
34080 Montpellier



DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Benjamin Chevalier

Président du CRGE Occitanie
president@crge-occitanie.fr

RÉDACTEUR PRINCIPAL :

David Trichard - Délégué Territorial au CRGE Occitanie

MISE EN PAGE :

Laura Sahuc - Chargée de Communication du CRGE Occitanie

PÉRIODICITÉ :

Ce rapport est publié une fois par an.

CRÉDITS PHOTOS :

© CRGE Occitanie
© Freepik
© Pixabay
© Pexels

NOS PARTENAIRES



NOUS CONTACTER :

www.cрге-occitanie.fr

TEL : 09 67 08 04 53

